DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

OBJET : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité agent d'entretien

20260048

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoir : DELACOURT Marc à FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe à FAURE Sébastien

Secrétaire de Séance : DUPLAN Véronique

Date de convocation du Conseil : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
Présents : 17
Pouvoirs : 2

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame la Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort sur la classe créée cette année avec des enfants en maternelle. Il s'agit d'une classe composée d'enfants en Grande Section et localisée à l'école élémentaire. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 24 septembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 17H30/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement temporaire d'activité pendant les petites vacances scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260048-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

- Créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments communaux. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoute l'indemnité compensatrice de congés payés non pris.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget 2026 et 2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 24 septembre 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS



Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260048-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026